

Code de conduite mondial des Fournisseurs

Chez Medtronic, notre Mission, à savoir soulager la douleur, rétablir la santé et prolonger la vie, est au cœur de notre travail. Notre Code de conduite définit les standards et les principes éthiques qui guident nos pratiques commerciales au quotidien, établissant ainsi les bases de nos standards et de nos attentes sur le lieu de travail.

Nos Fournisseurs doivent respecter les mêmes standards élevés de conduite des affaires et de responsabilité sociale et environnementale que Medtronic, notamment :

- Respecter les lois, règles et réglementations des pays dans lesquels elles sont actives.
- Respecter les droits de l'homme en se conformant à la Politique mondiale relative aux droits de l'homme et au droit du travail de Medtronic.
- Veiller à un lieu de travail sûr et sain.
- Assumer leur responsabilité sociale et environnementale.
- Montrer le niveau le plus élevé d'éthique professionnelle.

Notre Code de conduite des Fournisseurs définit les exigences et attentes minimales en matière de conduite professionnelle éthique et durable. Il s'applique aux Fournisseurs, aux agents et aux fabricants sous contrat impliqués dans les activités de Medtronic à l'échelle mondiale.

Lors de la livraison de biens ou services à Medtronic, les Fournisseurs certifient que ceux-ci sont conformes à ces standards. Nous nous réservons le droit d'évaluer, d'auditer et d'inspecter les installations, exploitations et archives des Fournisseurs à tout moment pour nous assurer de leur conformité. Medtronic se réserve le droit de prendre des mesures appropriées contre le Fournisseur, pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation commerciale, suite à une violation de ces standards.

Comportement éthique

- **Lutte contre la corruption**

Tous les Fournisseurs doivent se conformer pleinement aux lois de lutte contre la corruption, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), ainsi que les lois de lutte contre le blanchiment d'argent des pays dans lesquels Medtronic est actif. Medtronic ne permet aucun dessous-de-table ou paiements inappropriés, y compris pots-de-vin, remises non expliquées, paiement de services publicitaires ou cadeaux déguisés en indemnités ou remboursements de frais.

- **Confidentialité**

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils protègent les informations exclusives ou confidentielles de Medtronic et qu'ils imposent des politiques conformes à la confidentialité des informations.

- **Conflit d'intérêts**

Les Fournisseurs doivent éviter toute transaction, toute relation ou tout acte autre pouvant s'apparenter à des conflits d'intérêts.

- **Conformité**

Les Fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois relatives à l'environnement, aux importations/exportations et au droit social en vigueur. Medtronic exige une notification de toute infraction significative à la conformité.

- **Minéraux de conflit**

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils se conforment à la Politique relative aux minéraux de conflit de Medtronic, en s'assurant que l'étain, le tungstène, le tantalum et l'or (3TG) utilisés dans leurs produits proviennent de sources responsables et ne contribuent pas à des violations des droits de l'homme en se conformant à toutes les réglementations obligatoires.

- **Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust**

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils mènent leurs activités en pleine conformité avec les lois sur la concurrence loyale et sur la lutte contre les trusts qui régissent les juridictions dans lesquelles ils sont actifs ou auxquelles ils sont soumis en raison de leurs activités professionnelles.

- **Droits de l'homme**

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils se conforment aux politiques de Medtronic en matière de droits de l'homme et qu'ils notifient toute violation importante de la conformité.

- **Propriété intellectuelle**

Les Fournisseurs doivent préserver les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles de Medtronic. Toute utilisation, toute communication et tout traitement de la technologie, des connaissances et de toute autre propriété intellectuelle de Medtronic doivent respecter les accords en vigueur.

- **Conformité juridique**

En plus des autres lois, réglementations et ordonnances référencées dans le présent Code de conduite, les Fournisseurs doivent pleinement respecter toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables au niveau national, régional, provincial, étatique et/ou local. Les Fournisseurs doivent aussi se conformer pleinement à leurs obligations au regard de tout accord, toute entente ou tout autre engagement contraignant applicable.

- **Politique relative aux cadeaux**

Les employés de Medtronic ne peuvent pas accepter le cadeau d'un Fournisseur si le cadeau n'est pas de valeur modeste, ou dans le cas où son acceptation pourrait créer l'apparence d'un conflit d'intérêts.

- **Vie privée**

Les Fournisseurs sont tenus de protéger les informations personnelles de leurs partenaires commerciaux, clients, patients et autres parties avec lesquels ils sont en relation.

- **Protection des animaux**

Les Fournisseurs doivent respecter les mêmes standards élevés que Medtronic concernant le traitement respectueux et humain des animaux. Ces standards régissent l'utilisation générale des animaux dans la formation et la recherche, notamment les efforts continus visant à remplacer et à réduire leur utilisation grâce aux avancées technologiques. Les standards et protocoles sont publiés dans notre Politique relative à l'utilisation des animaux et notre Évaluation de faisabilité de l'élimination de l'utilisation des animaux à des fins de formation.

Responsabilité environnementale

Medtronic attend de ses Fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités de manière à préserver les ressources naturelles (y compris les ressources limitées et rares et la biodiversité), à protéger l'environnement (par exemple, en minimisant les rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol) et à faire preuve de responsabilité et de transparence quant à leurs performances en termes de durabilité par le biais de publications et de rapports publics réguliers sur les principaux problèmes de durabilité. Ils doivent notamment obtenir et gérer tous les permis, licences et approbations environnementaux nécessaires. Les Fournisseurs doivent informer Medtronic de toute violation importante (c.-à-d. écrite, formelle avec ou sans amende associée) et prendre des mesures immédiates pour les résoudre.

- **Énergie et émissions**

Medtronic encourage les Fournisseurs à suivre les émissions des champs d'application 1, 2 et 3, à rendre compte annuellement des progrès réalisés grâce à la méthode de signalement préférée de Medtronic et à fixer des objectifs publics pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux dernières données scientifiques. Les Fournisseurs sont également encouragés à explorer les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique et de pratiques de conservation. Par ailleurs, Medtronic soutient les efforts visant à fournir et à utiliser de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, sobres en carbone et neutres en carbone, dans la mesure du possible.

- **Cycle de vie et circularité des produits**

Les Fournisseurs doivent s'efforcer de concevoir et de livrer des produits, des composants et des emballages de produits durables sur le plan environnemental, notamment, mais sans s'y limiter, en réduisant l'empreinte environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie, de l'approvisionnement et de la fabrication à la distribution, à l'utilisation et à l'élimination en fin de vie. Les Fournisseurs doivent également explorer les possibilités d'innovation de produits qui réduisent les impacts négatifs sur l'environnement et adhèrent aux principes de conception circulaire. Des documents attestant du respect de ces critères seront exigés.

- **Risque opérationnel et résilience**

Les Fournisseurs doivent régulièrement évaluer les risques opérationnels et mettre en place des systèmes pour gérer les risques identifiés afin de réduire l'exposition aux événements climatiques, tels que des conditions météorologiques extrêmes et d'autres risques d'interruption opérationnelle, notamment, mais sans s'y limiter, les opérations, la logistique/le transport, les matériaux/composants/ressources, la main-d'œuvre et/ou d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies de résilience, d'adopter des mesures visant à renforcer les capacités, de diversifier les sources d'approvisionnement et de planifier des améliorations de l'infrastructure. Les Fournisseurs doivent communiquer les principaux risques opérationnels à Medtronic dès que possible.

- **Biodiversité**

Les Fournisseurs doivent prendre des mesures pour protéger la biodiversité et les écosystèmes naturels. Il s'agit notamment d'éviter toute intervention dans les zones à haute valeur écologique, de minimiser les impacts sur l'utilisation des terres et de restaurer les écosystèmes dans la mesure du possible. Les Fournisseurs sont encouragés à s'engager dans le reboisement, le boisement, la prévention de la déforestation, l'atténuation de la prolifération des espèces envahissantes ou d'autres initiatives qui soutiennent la biodiversité.

- **Pollution**

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des pratiques qui préviennent, atténuent, minimisent et/ou confinent la pollution de l'air, de l'eau, des sols, ainsi que les nuisances sonores, lumineuses, et olfactives. Les substances dangereuses doivent être gérées et minimisées de manière responsable, et les Fournisseurs doivent avoir mis en place des protocoles pour la manipulation, le stockage et l'élimination de ces matériaux en toute sécurité.

- **Gestion de l'eau**

Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des stratégies de conservation de l'eau et veiller à ce qu'elle soit utilisée de façon durable dans leurs opérations. Il s'agit notamment de réduire la consommation d'eau, de prévenir la pollution de l'eau et de gérer de manière responsable les eaux usées et les eaux de ruissellement. Les Fournisseurs implantés dans des régions arides doivent prendre des mesures supplémentaires pour garantir une utilisation responsable de l'eau. Les Fournisseurs doivent définir des objectifs, suivre et rendre compte annuellement des progrès réalisés via la méthode de signalement préférée de Medtronic.

- **Gestion des matières dangereuses**

Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des politiques pour la gestion sûre des matières dangereuses et l'interdiction ou la restriction légale de substances spécifiques. Les produits et services fournis à Medtronic doivent respecter toutes les réglementations environnementales en vigueur, tant au niveau local que national. Il est attendu des Fournisseurs que les matériaux, emballages, composants et dispositifs finis ne contiennent aucune substance soumise à des restrictions et qu'ils fournissent des informations sur la composition et/ou des certifications spécifiques conformément à diverses réglementations. Ces informations détaillées, indiquant les matières premières et les substances chimiques utilisées pour fabriquer les Produits et emballages, doivent être fournies afin de répondre aux exigences de l'Organisme de réglementation en matière d'approbation d'utilisation et d'autres obligations de signalement environnementales.

Responsabilité sociale

Medtronic s'efforce d'avoir un impact positif sur les collectivités dans lesquelles nous sommes en activité. Nous défendons les droits de l'homme fondamentaux et respectons toutes les lois qui régissent les pratiques de travail, les heures et conditions de travail, les salaires et les autres éléments qui affectent la santé et la sécurité des travailleurs.

Medtronic attend de ses Fournisseurs le même engagement élevé en matière de responsabilité sociale. Nous exigeons que nos Fournisseurs se conforment à notre Politique mondiale relative aux droits de l'homme et aux standards de travail, ainsi qu'à notre Politique relative à la santé et à la sécurité environnementale. Toute violation de la conformité doit être notifiée à Medtronic.

- **Travail des enfants**

Medtronic interdit le recours à toute forme de travail des enfants. Les Fournisseurs doivent uniquement recruter des travailleurs qui ont atteint l'âge légal minimal pour l'emploi, tel que défini par la loi locale de leur lieu de travail. Quel que soit l'âge légal d'embauche, Medtronic exige que les travailleurs soient âgés d'au moins 18 ans pour certains types de travail, tels que les travaux périlleux ou de nuit.

- **Égalité des chances**

Les Fournisseurs doivent offrir des opportunités d'emploi égales et un traitement juste et équitable aux personnes, quels que soient leur âge, leur handicap, leur nationalité, leur statut de grossesse et de maternité, leur race, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur statut juridique. L'égalité des chances doit s'étendre à toutes les décisions en matière d'emploi, y compris le recrutement, l'embauche, la formation, les promotions, la rémunération, les avantages, les transferts et les réductions d'effectifs.

- **Rémunération équitable**

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les normes légales nationales concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires et la durée de travail maximale prévues par les lois et les réglementations dans les zones géographiques où ils sont en activité.

- **Recrutement**

Les Fournisseurs doivent pratiquer un recrutement éthique (directement ou par l'intermédiaire d'agences tierces) et éviter l'exploitation des travailleurs au cours du processus de recrutement. Les Fournisseurs doivent interdire la confiscation des documents d'identité des travailleurs ; fournir aux travailleurs un document écrit énonçant les modalités et conditions d'embauche, au moment du recrutement, dans une langue que le demandeur d'emploi peut comprendre ; et interdire le paiement d'honoraires de recrutement par les travailleurs ou le remboursement des honoraires qui ont été payés. Les Fournisseurs doivent s'assurer que les agences de recrutement tierces respectent les dispositions du présent document et de la loi.

- **Travail forcé**

Medtronic interdit le recours à l'esclavage et au trafic d'êtres humains dans les installations et exploitations des Fournisseurs, ainsi qu'à toute forme de travail forcé, contraint, en servitude, sous contrat coercitif ou pénitentiaire.

- **Liberté d'association et négociation collective**

Les Fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, sans distinction, de former ou de rejoindre un syndicat de leur choix et d'entreprendre des négociations collectives.

- **Santé et sécurité**

Les Fournisseurs doivent fournir à leurs travailleurs un environnement sain, salubre et sûr, exempt de harcèlement physique, émotionnel et verbal, ou de tout autre comportement abusif ou menaçant. Ils sont tenus de mettre en application des politiques interdisant l'utilisation d'armes illégales, ainsi que la consommation d'alcool, de drogues illégales et d'autres substances contrôlées sur leur lieu de travail. Le logement, quand il est fourni ou organisé, doit répondre aux normes locales d'habitation et de sécurité et doit être propre, sûr et satisfaire les besoins fondamentaux des travailleurs. L'accès à des toilettes propres et à l'eau potable et, si approprié, à des installations sanitaires pour le stockage de nourriture, doit être fourni.

Les Fournisseurs doivent aussi mettre en place des mesures empêchant l'exposition des ouvriers à des risques en matière de sécurité, surveiller toute blessure et maladie sur le lieu de travail, assurer la préparation à des situations d'urgence et respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs doivent régulièrement suivre une formation en matière de santé et de sécurité, au minimum, conformément à la législation locale et cette formation doit être documentée. Par ailleurs, les Fournisseurs doivent informer Medtronic de toute blessure professionnelle entraînant un décès ou une blessure grave (c.-à-d. amputation, hospitalisation, lésion de la moelle épinière, etc.), mais aussi de toute violation importante (c.-à-d. formelle écrite avec ou sans amende associée) à la santé et à la sécurité et prendre des mesures immédiates pour les résoudre.

- **Diversité des Fournisseurs**

Medtronic s'engage à inclure des Fournisseurs qualifiés, issus d'entreprises de petite taille, et diversifiés à ses processus d'approvisionnement et à sa chaîne logistique. Medtronic attend de tous ses Fournisseurs qu'ils soutiennent cet engagement en déployant des stratégies et des programmes visant à accroître les opportunités d'approvisionnement pour des entreprises de petite taille et diversifiées, le cas échéant.

Conduite des activités

- **Gouvernance**

Les Fournisseurs doivent établir des politiques claires et définir des objectifs mesurables pour responsabiliser les employés face à des sujets sociaux et environnementaux à tous les niveaux de l'organisation, mais aussi pour superviser la direction et le conseil d'administration, le cas échéant.

- **Systèmes de gestion**

Medtronic attend de ses Fournisseurs qu'ils aient mis en place des systèmes gérant la qualité des produits, leur incidence sur l'environnement, les standards de travail, les risques en matière de santé et sécurité, la conduite éthique des activités, les risques pour la continuité et l'amélioration continue. Les Fournisseurs doivent avoir des programmes de formation adéquats pour les employés, afin d'assurer un niveau de connaissances et des compétences appropriées, correspondant aux standards spécifiés pour ces domaines. Ils doivent également exprimer ces exigences auprès de leurs propres Fournisseurs. Par ailleurs, il est vivement recommandé aux organismes externes accrédités d'obtenir une certification de ces systèmes de gestion.

- **Publicité**

Medtronic n'autorise pas les Fournisseurs à utiliser son nom, son logo ou sa marque dans des affichages publics, des documents ou des supports marketing, y compris (mais sans s'y limiter) des sites Web, les réseaux sociaux, des communiqués de presse, des salons professionnels ou des installations. En outre, les Fournisseurs ne peuvent pas révéler publiquement leur relation avec Medtronic ni partager ses produits, pièces, conceptions ou informations non publiques connexes.

- **Transparence et signalement**

Les Fournisseurs doivent rester transparents au sujet de leurs activités économiques, de leur structure, de leur situation financière, de leurs résultats et de leurs affaires conformément aux exigences de toutes les lois et standards applicables dans le secteur.

Bureau de l'éthique et de la conformité de Medtronic

Si les Fournisseurs et d'autres parties externes souhaitent faire part de préoccupations concernant les points évoqués dans ce document, ils sont invités à contacter Medtronic via la ligne confidentielle Voice Your Concern de Medtronic à l'adresse www.voiceyourconcernline.com. Ce site Web contient les numéros d'appel gratuits de Voice Your Concern aux États-Unis (800-488-3125) et dans d'autres pays.

Toute question spécifique concernant le Code de conduite mondial des Fournisseurs de Medtronic peut être adressée à rs.responsiblesupplymanagement@medtronic.com.